

Invitation à l'Assemblée  
générale 2012  
de Nestlé S.A.



**Nestlé**

Good Food, Good Life



Pour information

# 145<sup>e</sup> Assemblée générale ordinaire

qui se tiendra le jeudi 19 avril 2012 à 14 h 30, à Beaulieu Lausanne,  
Avenue des Bergières 10, 1004 Lausanne, Suisse

Pour information

# Table des matières

- 5** Lettre du Président
- 7** Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration
- 13** Cartes d'entrée, procuration, documentation

Pour information

# Lettre du Président

Chers actionnaires,

L'année dernière, nous avons enregistré une forte croissance organique ainsi qu'une amélioration soutenue des marges à taux de change constants, réalisant pour le 16<sup>e</sup> exercice consécutif le modèle financier Nestlé. 2011 fut de nouveau une année pleine d'incertitudes, malgré cela votre Société a maintenu son engagement à long terme de créer de la valeur pour ses actionnaires et pour la collectivité en général, grâce à l'excellent travail de notre équipe dirigeante menée par notre Administrateur délégué, M. Paul Bulcke.

Cette année, lors de l'Assemblée, nous aurons l'occasion de remercier Mme Carolina Müller-Möhl et M. Jean-René Fourtou, qui quitteront tous deux le Conseil d'administration, pour les services très appréciés qu'ils ont rendus à notre Société au cours des dernières années. Aussi, nous vous proposerons de réélire M. Daniel Borel comme membre de notre Conseil d'administration. S'il est élu, il continuera à apporter une aide précieuse à notre Société en tant que membre du Conseil et Président du Comité de rémunération.

En outre, nous sommes heureux de proposer l'élection d'un nouveau membre au Conseil d'administration. M. Henri de Castries, de nationalité française, est Président Directeur Général du Groupe AXA, un leader mondial de l'assurance. Il a fait une brillante carrière au Ministère des Finances français avant d'assumer plusieurs fonctions de direction importantes au sein du Groupe AXA. Nous estimons que sa longue expérience des affaires et ses solides connaissances financières renforceront en particulier les compétences d'affaires et financières du Conseil. M. Henri de Castries vous sera présenté lors de l'Assemblée générale. En attendant, vous pouvez consulter son profil sur notre site internet.

Conformément à notre pratique de «Say-on-pay» établie il y a trois ans, nous soumettrons notre Rapport de rémunération à votre vote consultatif distinct. Le rapport reflète à nouveau quelques changements apportés à notre système de rémunération; ils sont fondés sur le dialogue que nous entretenons en continu avec nos investisseurs et des experts en matière de gouvernement d'entreprise.

Nous vous proposerons également d'annuler les actions restantes rachetées dans le cadre de notre programme de rachat d'actions de CHF 10 milliards qui s'est achevé en 2011.

Nous continuons d'œuvrer à la révision du modèle de gouvernement d'entreprise dans le pays de notre siège social, la Suisse, et ailleurs. La participation des actionnaires et le bon fonctionnement de la chaîne de vote restent des enjeux majeurs à nos yeux. Mais nous pensons aussi que le Conseil d'administration joue un rôle essentiel pour assurer une bonne gouvernance, car c'est lui qui garantit la création par Nestlé de valeur durable à long terme.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour vous remercier de la confiance que vous accordez à notre Société.

Dans l'attente de vous voir à Lausanne le 19 avril 2012, veuillez accepter, chers actionnaires, mes salutations les meilleures,



Peter Brabeck-Letmathe  
Président du Conseil d'administration

# Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration

## **1 Rapport de gestion 2011**

### **1.1 Rapport annuel, comptes de Nestlé S.A. et comptes consolidés du groupe Nestlé pour l'exercice 2011; rapports de l'organe de révision**

#### *Proposition*

Approbation du Rapport annuel, des comptes de Nestlé S.A. et des comptes consolidés du groupe Nestlé pour l'exercice 2011

### **1.2 Vote consultatif sur le Rapport de rémunération 2011**

#### *Proposition*

Acceptation du Rapport de rémunération pour l'exercice 2011 (vote consultatif)

#### *Explications*

Suivant la pratique instaurée il y a trois ans, le Conseil d'administration soumet le Rapport de rémunération 2011 à un vote consultatif distinct des actionnaires conformément au Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise. Le Rapport de rémunération figure en annexe du Rapport sur le Gouvernement d'entreprise inclus dans le Rapport de gestion. Il est disponible sur Internet ([www.nestle.com](http://www.nestle.com)) ou auprès du Bureau des actions à Cham.

## 2 Décharge au Conseil d'administration et à la Direction

*Proposition*

Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction

## 3 Emploi du bénéfice résultant du bilan de Nestlé S.A.

*Proposition*

### Bénéfice résultant du bilan

Report de l'exercice 2010	CHF	1 763 699 388
Bénéfice de l'exercice 2011	CHF	5 200 333 068
	CHF	<u>6 964 032 456</u>

### Emploi proposé

Dividende pour 2011, CHF 1.95 par action  
sur 3 219 823 070 actions<sup>1</sup>

CHF 6 278 654 986

### Solde à reporter à nouveau

CHF 685 377 470

Dans la mesure où la proposition du Conseil d'administration est approuvée, le dividende brut sera de CHF 1.95 par action, soit un montant net de CHF 1.2675 par action après paiement de l'impôt fédéral suisse anticipé de 35%. Le dernier jour de négoce avec droit au dividende est le 20 avril 2012. Les actions seront négociées ex-dividende dès le 23 avril 2012. Le dividende net sera versé à partir du 26 avril 2012.

<sup>1</sup> En fonction du nombre d'actions émises à la date déterminante pour le versement du dividende. Les actions propres détenues par le groupe Nestlé n'ont pas droit au dividende et par conséquent les dividendes sur ces actions détenues au 20 avril 2012 seront versés à la réserve spéciale.

## **4 Elections**

### **4.1 Réélection au Conseil d'administration**

#### *Proposition*

Réélection de M. Daniel Borel (pour un mandat de trois ans)

#### *Explications*

Les mandats d'administrateurs de M. Jean-René Fourtou, Mme Carolina Müller-Möhl et M. Daniel Borel arriveront à échéance lors de l'Assemblée générale ordinaire du 19 avril 2012.

Le Conseil tient à exprimer sa reconnaissance à M. Jean-René Fourtou et Mme Carolina Müller-Möhl pour leurs services très appréciés. M. Jean-René Fourtou a rejoint le Conseil en 2006 et a été membre du Comité de rémunération et du Comité présidentiel et de gouvernance d'entreprise. Mme Carolina Müller-Möhl est entrée au sein du Conseil en 2004 et a été membre du Comité de nomination.

Le Conseil propose de réélire M. Daniel Borel, de nationalité suisse, né en 1950, comme membre du Conseil d'administration de Nestlé S.A. M. Daniel Borel est co-fondateur et membre du Conseil d'administration de Logitech; il est également Président de swissUp, Fondation pour l'excellence de la formation en Suisse, Président d'EPFL Plus, une fondation suisse qui lève et gère des fonds pour l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne, et est membre du Conseil de la Fondation Defitech, Suisse. M. Daniel Borel a rendu de précieux services à la Société à titre de membre du Conseil d'administration et de Président du Comité de rémunération.

Pour plus de détails sur le candidat et ses qualifications, veuillez vous référer à sa biographie sur Internet ([www.nestle.com](http://www.nestle.com)).

## 4.2 Election au Conseil d'administration

### *Proposition*

Election de M. Henri de Castries (pour un mandat de trois ans)

### *Explications*

Le Conseil d'administration propose d'élire M. Henri de Castries comme membre du Conseil d'administration de Nestlé S.A.

M. Henri de Castries, de nationalité française, né en 1954, est depuis 2010 Président Directeur Général du Groupe AXA, un leader mondial de l'assurance. Il a débuté sa carrière au Ministère des Finances français avant de rejoindre la Division centrale des finances d'AXA, pour ensuite assumer plusieurs fonctions de direction et responsabilités importantes au sein du Groupe.

Outre ses fonctions professionnelles, Henri de Castries est administrateur de l'*Association pour l'aide aux jeunes infirmes*, une organisation d'aide aux jeunes handicapés, et Président d'*AXA Atout Cœur*, le programme de bénévolat social des collaborateurs d'AXA. De plus, il a été nommé Officier de la *Légion d'honneur* et Officier de l'*Ordre national du Mérite*.

Le Conseil estime que sa longue expérience des affaires et ses solides connaissances financières renforceront en particulier les compétences d'affaires et financières du Conseil.

Pour plus de détails sur le candidat et ses qualifications, veuillez vous référer à sa biographie sur Internet ([www.nestle.com](http://www.nestle.com)).

## 4.3 Réélection de l'organe de révision

(comptes de Nestlé S.A. et comptes consolidés du groupe Nestlé)

### *Proposition*

Réélection de KPMG SA, succursale de Genève (pour un mandat d'un an)

## 5 Réduction du capital-actions

### *Proposition*

Annulation de 75 200 000 actions rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions et réduction du capital-actions de CHF 7 520 000

Modification de l'article 3 des statuts comme suit:

### **«Article 3 Capital-actions**

Le capital-actions de Nestlé est de CHF 322 480 000 (trois cent vingt-deux millions quatre cent quatre-vingt mille francs suisses) divisé en 3 224 800 000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.10 chacune, entièrement libérées.»

### *Explications*

Le programme le plus récent de rachat d'actions de Nestlé S.A. de CHF 10 milliards a été lancé le 29 juin 2010 sur la deuxième ligne de négoce de SIX Swiss Exchange et achevé le 6 septembre 2011. Sur les 188 465 000 actions rachetées, 113 265 000 ont déjà été annulées en juin 2011. Le Conseil d'administration propose à présent aux actionnaires d'approuver l'annulation des 75 200 000 actions restantes. Le capital-actions figurant à l'article 3 des statuts doit être réduit compte tenu de l'annulation des 75 200 000 actions susmentionnées.

Dans son rapport de révision à l'intention de l'Assemblée générale, l'organe de révision KPMG SA a confirmé que les prétentions des créanciers sont entièrement couvertes nonobstant la réduction du capital.

La réduction du capital par annulation d'actions ne peut être accomplie qu'après la publication de trois avis aux créanciers conformément à l'article 733 du Code des obligations. Ces avis aux créanciers seront publiés après l'Assemblée générale dans la Feuille officielle suisse du commerce. Après l'expiration du délai d'attente de deux mois requis par la loi, la réduction du capital-actions pourra être réalisée et inscrite au Registre du Commerce.

Pour information

# Cartes d'entrée, procuration, documentation

## **Cartes d'entrée**

Seuls les actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote en date du 12 avril 2012 à 12 heures (CET) pourront exercer leur droit de vote. Cette inscription à fin de déterminer le droit de vote n'a pas d'effet sur la négociabilité des actions en question.

Tous les actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote en date du 30 mars 2012 recevront automatiquement par courrier une convocation à l'Assemblée générale. Ils pourront commander leur carte d'entrée jusqu'au 12 avril 2012 au plus tard auprès du Bureau des actions à Cham, au moyen du bulletin-réponse ci-joint.

Les actionnaires dont l'inscription au registre des actions avec droit de vote est effectuée après le 30 mars 2012 et jusqu'au 12 avril 2012 à 12 heures (CET) et qui souhaitent assister à l'Assemblée générale sont priés de s'adresser au Bureau des actions pour commander leur carte d'entrée. Seuls les actionnaires ou leurs représentants dûment autorisés pourront assister à l'Assemblée générale.

## **Procuration**

Si vous ne pouvez participer personnellement à l'Assemblée générale, vous avez la possibilité de vous faire représenter par une autre personne dûment autorisée par vous-même, par Nestlé S.A. ou par le représentant indépendant au sens de l'art. 689c du Code des obligations, M<sup>e</sup> Jean-Ludovic Hartmann, avocat, Boulevard de Pérolles 7, CH-1701 Fribourg. Le bulletin-réponse ci-joint peut être utilisé pour l'octroi d'une procuration ainsi que pour les instructions de vote au représentant indépendant. En l'absence d'instructions écrites concernant tout ou partie de l'ordre du jour, le représentant indépendant votera en faveur des propositions du Conseil d'administration. Les actionnaires ne seront représentés par Nestlé S.A. que s'ils souhaitent approuver les propositions du Conseil d'administration. Les procurations comportant des instructions différentes seront transmises au représentant indépendant. Les procurations signées en blanc seront considérées comme mandat donné à Nestlé S.A. d'approuver les propositions du Conseil d'administration. Le bulletin-réponse doit être envoyé au Bureau des actions à Cham ou directement au représentant indépendant dans l'enveloppe correspondante.

## **Documentation**

Vous trouverez en annexe le résumé du Rapport de gestion 2011 qui vous donnera un aperçu des résultats financiers réalisés tant par Nestlé S.A. que par le groupe Nestlé au cours de l'année 2011. Si vous désirez obtenir des informations plus détaillées sur les résultats financiers et sur les différents secteurs d'activité de notre entreprise, nous vous invitons à commander le Rapport de gestion 2011 complet (qui inclut le Rapport sur le Gouvernement d'entreprise et le Rapport de rémunération 2011) en cochant la case correspondante sur le bulletin-réponse ci-joint. Si vous souhaitez recevoir le rapport semestriel janvier-juin 2012 qui paraîtra au mois d'août 2012, veuillez cocher la case correspondante sur le même bulletin-réponse. Ces documents sont également à votre disposition sur notre site Internet ([www.nestle.com](http://www.nestle.com)).

Nous vous prions d'adresser toute correspondance concernant l'Assemblée générale au Bureau des actions de Nestlé S.A., case postale 380, CH-6330 Cham, tél. +41 41 785 20 20, fax +41 41 785 20 24 ou courriel [shareregister@nestle.com](mailto:shareregister@nestle.com).

Nestlé S.A.  
Le Conseil d'administration

Cham et Vevey (Suisse), le 20 mars 2012

**Pour information**

Pour information



**Nestlé**

© 2012, Nestlé S.A., Cham et Vevey (Suisse)